

## EOL – Operational Component 3

### Questions fréquemment posées

#### Questions d'éligibilité

**Question 1 : Est-il possible pour une organisation de demander des fonds à plusieurs fonds à compartiments ? Par exemple, si une organisation a demandé des fonds de l'Éducation de voix haute (EVH) dans une composante opérationnelle (CO) en tant qu'organisation individuelle, peut-elle être le demandeur principal dans une autre CO, par exemple CO3 ?**

Réponse 1 : Les organisations ne peuvent recevoir de financement que d'une seule CO. Ainsi, une organisation recevant des fonds pour les activités d'une CO ne pourra pas recevoir de financement supplémentaire d'une autre CO. Cependant, les organisations participant en tant que partenaires de collaboration stratégique à la CO 3 seront toujours éligibles à la CO 2.

**Question 2 : Les membres d'un réseau, qui participeront aux activités de l'EVH sous la CO 3, peuvent-ils également participer sous la CO 2 ? Si, par exemple, un réseau national de coalitions est financé au titre de la CO 3 avec certains de ses membres nationaux, seront-ils éligibles, au titre de la CO 2, pour fournir un levier au réseau global partiellement financé au titre de la CO 3 ?**

Réponse 2 : Les candidats de la CO 3 recevant un soutien financier via une subvention de l'EVH ne peuvent pas recevoir de financement supplémentaire d'autres lignes budgétaires de l'EVH, par exemple de la CO 2. Cependant, les organisations individuelles peuvent toujours rejoindre une alliance en tant que partenaire stratégique fournissant un effet de levier supplémentaire à l'alliance sans que les organisations individuelles, elles-mêmes, bénéficient du soutien financier.

**Question 3 : Les membres de la Campagne mondiale pour l'éducation (CME) qui ont été financés dans le cadre de la CO 1 peuvent-ils participer dans le cadre d'une alliance en dehors de la CME dans la CO 3 s'il est démontré comment cela aide à tirer parti des financements déjà reçus dans le cadre de la CO 1 de l'EVH ?**

Réponse 3 : Les bénéficiaires de la CO 1 peuvent uniquement participer à une alliance dans la CO 3 (appel ouvert) en tant que partenaires nationaux pour la collaboration stratégique, alors qu'il devrait être démontré comment cela permettra de tirer parti du financement reçu. Par exemple, une coalition nationale peut être un partenaire stratégique dans le pays d'un demandeur des fonds de la CO 3 afin de tirer parti de son accès aux espaces politiques pour garantir que le plaidoyer régional / mondial est enraciné dans des preuves nationales et a des liens solides avec les plans nationaux du secteur de l'éducation.

**Question 4 : Existe-t-il des limites au nombre de notes conceptuelles / d'alliances auxquelles une organisation peut adhérer ? Par exemple, une organisation peut-elle être le demandeur principal d'une note conceptuelle et adhérer en tant que partenaire (et non en tant que chef de file) à une autre note conceptuelle / une alliance à condition que le financement demandé n'est pas répétitif ?**

Réponse 4 : Une organisation peut faire partie de plus d'une note conceptuelle / d'une alliance, mais dans les demandes ultérieures, cela ne peut être qu'en tant que partenaire collaborateur stratégique qui ne reçoit pas de financement. Si une organisation soumet deux propositions en tant que membre de l'alliance recevant le fonds complet, une seule proposition sera considérée pour approbation.

**Question 5 : Une entreprise privée peut-elle être considérée comme un acteur de la société civile et participer à une alliance ?**

Réponse 5 : Les alliances de la CO 3 doivent être constituées d'organisations de la société civile. Les entreprises privées ne sont pas éligibles au financement de l'EVH.

**Question 6: Les partenaires stratégiques peuvent-ils participer aux activités décrites sans recevoir de financement ?**

Réponse 6 : Oui, les partenaires pour la collaboration stratégique soutiendront une plus large diffusion du projet et peuvent très bien participer aux activités sans recevoir de financement.

**Question 7 : Les lignes directrices indiquent que les propositions doivent être soumises par une seule organisation en tant que demandeur principal. Cette formulation implique-t-elle qu'une seule organisation ne peut soumettre qu'une application en tant que demandeur principal au nom de l'alliance ou qu'une organisation ne peut soumettre qu'une proposition au total ? C'est-**

**à-dire ; est-il possible pour une organisation d'être le demandeur principal de trois alliances distinctes dans trois régions (l'Asie, l'Afrique orientale et l'Afrique occidentale) ?**

Réponse 7 : Faire référence à une seule organisation signifie qu'une seule organisation doit soumettre la proposition en tant que chef de file d'une alliance constituée comme décrit dans les Lignes directrices à l'intention des candidats, p. 4-5.

Une organisation ne peut recevoir de financement que pour une proposition mais peut participer à d'autres propositions en tant que partenaire pour une collaboration stratégique. Si une organisation soumet plus d'une proposition en tant que demandeur principal, une seule sera admissible au financement. Une organisation ne peut être éligible au financement que pour une proposition en tant que chef de file mais peut participer à d'autres propositions en tant que partenaire pour une collaboration stratégique sans recevoir de soutien financier.

**Question 8 : Un appel à propositions peut être lancé pour la CO 2 tandis que l'année zéro pour la CO 3 est toujours en cours. Dans cette situation, sera-t-il toujours possible de soumettre une note conceptuelle pour la CO 2 ?**

Réponse 8 : Oui, puisque l'année zéro mène automatiquement à l'approbation, une note conceptuelle pour une autre CO lancée pendant la période de l'année zéro peut être soumise. Cependant, toutes les conditions d'éligibilité pour chaque CO sont toujours pleinement applicables, ce qui pourrait conduire à ne pas être éligible pour une demande de CO si / lorsque l'autre proposition est approuvée.

## **Ce qui peut être financé - appréciation de la priorité**

**Question 1 : Une proposition qui inclut l'identification de partenaire / alliance dans le cadre du projet lui-même peut-elle être financée ? En d'autres termes, tous les partenaires de l'alliance doivent-ils être identifiés au stade de la note conceptuelle, ou pourraient-ils être identifiés au cours de l'année zéro, ou dans le cadre de la mise en œuvre du projet ?**

Réponse 1 : L'alliance et les principaux partenaires d'alliance proposés doivent, en tant que partie centrale de la stratégie de proposition, être présentés dans la note conceptuelle. Cependant, l'identification de partenaires supplémentaires ou autres, par exemple dans le cadre de nouvelles perspectives / ou nouvelle compréhension d'une théorie contextualisée du changement, pourrait faire partie du processus de l'année zéro et donc être incluse dans la proposition finale.

**Question 2 : Un projet proposé doit-il nécessairement concerner tous les niveaux, local, sous-national, national et transnational, ou un projet peut-il se concentrer sur un ou deux niveaux seulement ?**

Réponse 2 : La CO 3 vise à impliquer les voix des citoyens dans les débats sur les politiques transnationales et à engager davantage de représentants civiques et ainsi élargir et inclure les réalités locales importantes dans les politiques d'éducation transnationale et dans les arènes de débat. Par conséquent, cette implication verticale se porte sur des actions et des activités liant les acteurs à tous les niveaux, du local au transnational ainsi qu'elle soutient les changements dans les politiques et / ou pratiques mondiales, régionales ou nationales et renforce les mécanismes de reddition de comptes sociale. Compte tenu de leur orientation thématique respective, les demandeurs devraient discuter des niveaux d'intervention pertinents ; il n'est pas obligatoire de s'engager à tous les niveaux mentionnés.

**Question 3 : Les organisations de la société civile qui ont des besoins antérieurs en matière de renforcement des capacités sont-elles privilégiées dans cet appel à propositions ?**

Réponse 3 : Non elles ne sont pas privilégiées. Ce qui sera évalué est la capacité de chaque alliance demandeur à décrire en détail une approche d'apprentissage et à présenter une évaluation des besoins d'apprentissage pertinents pour l'alliance et le développement de l'alliance. Comme indiqué dans les lignes directrices, il sera considéré comme favorable si l'alliance : comprend des acteurs qui ne travaillent pas traditionnellement dans l'éducation mais qui ont l'éducation comme priorité intersectorielle ; comprend des acteurs qui ne travaillent pas traditionnellement dans l'éducation mais qui ont des compétences et des outils pertinents et / ou évolutifs dans l'éducation ; reflète une diversité d'approches de plaidoyer qui sont complémentaires et renforceront le mouvement éducatif au sens large

**Question 4 : Le projet proposé doit-il contribuer à tous les cinq réalisations de la CO 3 ou les demandeurs peuvent-ils se concentrer uniquement sur certains ?**

Réponse 4 : Les propositions de projets dans la CO 3 doivent s'aligner autant que possible sur les réalisations de la CO 3, mais il n'est pas obligatoire que toutes les cinq réalisations de la CO 3 soient traitées. Il convient de préciser dans quelles réalisations le projet devrait produire des résultats et pourquoi la stratégie proposée a été choisie.

**Question 5 : L'alliance partenaire peut-elle être constituée uniquement d'organisations nationales ? Et, est-il accepté d'avoir des activités nationales uniquement si le lien aux arènes mondiales et régionales est démontré ?**

Réponse 5 : Les demandeurs doivent démontrer que leurs interventions permettront de résoudre des problèmes qui peuvent être plus efficacement traités en choisissant une approche transnationale à

plusieurs niveaux. On ne s'attend pas à ce que les alliances se limitent aux activités au niveau national uniquement.

**Question 6 : Est-il possible de travailler sur plusieurs cibles de l'ODD (objectif de développement durable) 4 ?**

Réponse 6 : Oui.

## **Couverture organisationnelle et géographique**

**Question 1 : Combien de régions et de pays de la CME énumérés dans l'annexe 1 doivent être représentés par les principales organisations de la société civile qui présentent une demande ?**

Réponse 1 : Au moins une organisation de l'alliance doit être établie dans un pays partenaire actuel du Partenariat mondial pour l'éducation (PME). Néanmoins, la proposition devrait également aborder un problème qui affecte plusieurs pays faisant partie du PME.

**Question 2 : Existe-t-il un nombre minimum de pays pour qu'un engagement soit considéré comme transnational ?**

Réponse 2 : Il n'y a pas de nombre minimum de pays pour qu'un engagement soit considéré comme transnational, mais ce qui est important, c'est que la proposition présente de manière convaincante une stratégie pour atteindre les buts et objectifs de la CO 3.

**Question 3 : Les organisations de pays qui ne sont pas partenaires du PME (par exemple l'Argentine et le Maroc) peuvent-elles être incluses dans les projets financés par la CO 3 ?**

Réponse 3 : De telles organisations peuvent faire partie de l'alliance proposée, mais au moins une organisation devrait être établie dans un pays partenaire actuel du PME. Et la stratégie / solution proposée devrait répondre aux problèmes existant dans plusieurs pays partenaires du PME.

**Question 4 : Que signifie le terme « verticalement intégrée » par rapport aux alliances de la société civile ? Qu'entend-on par « intégration verticale » et « réseaux basés sur les circonscriptions » ?**

Réponse 4 : « L'intégration verticale » est comprise comme des alliances inclusives permettant la prise en compte des acteurs traditionnellement locaux / nationaux dans les arènes politiques transnationales

et la coordination de l'action citoyenne à travers les niveaux local, sous-national, national et transnational. Les adhésions verticalement intégrées et les réseaux axés sur les problèmes ou les circonscriptions peuvent, par exemple, être des réseaux d'enseignants ou de jeunes dont les membres vont de la base à l'international.

**Question 5 : Comment la couverture sera-t-elle appréciée dans le processus d'approbation ? L'EVH recherche-t-elle une répartition mondiale des projets ? Ou existe-t-il des pots / enveloppes de financement spécifiques ou fixes pour chaque région ?**

Réponse 5 : Il n'y a pas de pots / enveloppes de financement spécifiques ou fixes à des régions. L'équilibrage global fera partie des critères de la série d'évaluations autour de la première appel à propositions et alimentera les enseignements utilisés pour la planification d'un deuxième appel à propositions.

**Question 6 : Lorsque vous écrivez des régions, cela signifie-t-il des continents ou des sous-régions au sein d'un continent ? Veuillez préciser.**

Réponse 6 : Dans le contexte de la CO 3, les régions peuvent être considérées comme signifiant « sous-régions », par exemple l'Afrique de l'Ouest ou l'Amérique centrale - ou cela peut signifier « l'Afrique subsaharienne ou l'Amérique latine. Les candidats doivent expliquer leur propre utilisation de la terminologie dans leurs propositions respectives.

## **Année zéro (y compris questions de budget)**

**Question 1 : Le budget de l'année zéro est-t-il un supplément au budget du projet sur trois ans, ou bien l'année zéro et le budget de mise en œuvre du projet représentent-ils un maximum de 1,2 million USD ?**

Réponse 1 : Le coût zéro de l'année sera couvert par le budget du financement de la CO 3 qui s'élève à un maximum de 1,2 million USD par projet.

**Question 2 : Le calendrier est-il de trois ans pour le projet avec ou sans la période de l'année zéro ? Quel est le calendrier du projet à partir du moment où la mise en œuvre commence après l'approbation du projet ?**

Réponse 2 : La période de l'année zéro n'est pas incluse dans le calendrier du projet de trois ans.

**Question 3 : Est-ce qu'il y a un montant ou un pourcentage fixe du budget total soumis pour le financement modeste de la période de l'année zéro ?**

Réponse 3 : Il n'y a aucun montant ou pourcentage préétabli ou fixe pour les frais de l'année zéro. Les demandeurs doivent tenir compte du rapport coût-efficacité global de leur proposition et être conscients du fait que les dépenses proposées à investir au cours de l'année zéro feront partie du budget des propositions complètes.

**Question 4 : Les coûts des activités institutionnelles et de planification peuvent-ils être couverts au cours de l'année zéro ? Et peuvent le budget de l'année zéro être utilisé pour soutenir le développement des structures administratives de l'alliance pour le développement de l'application complète ?**

Réponse 4 : Des coûts modestes des activités institutionnelles et de planification peuvent être couverts comme indiqué dans le modèle. Des coûts des structures administratives ne sont pas couverts dans le budget de l'année zéro.

**Question 5 : Est-ce qu'il y a un pourcentage fixe des propositions / alliances invitées au processus de l'année zéro qui recevront les projets finaux ?**

Réponse 5 : En tant qu'agent d'allocations financières, Oxfam IBIS invite les propositions d'un large éventail d'organisations. Il n'y a pas de ratio prédéterminé entre les allocations financières de l'année zéro et les propositions complètes qui devraient être soutenues par de l'EVH. Cela dépendra de l'évaluation finale des propositions. Étant donné que certains demandeurs choisis pour l'année zéro pourraient ne pas soumettre une proposition complète finale, l'agent d'allocations financières s'attend à ce que le nombre de bénéficiaires recevant une aide de l'année zéro dépasse quelque peu le nombre de bénéficiaires prévus pour l'octroi d'une allocation financière pour la proposition complète éventuelle.

**Question 6 : Dans quelle mesure une évaluation des besoins doit-elle être détaillée ?**

Réponse 6 : Le modèle de l'année zéro est uniquement à titre indicatif pour appuyer la section cinq du modèle dans la note conceptuelle. L'évaluation n'aura pas besoin d'être très détaillée mais peut présenter des idées d'activités possibles pour l'année zéro.

**Question 7 : Les coûts des fonds budgétisés et utilisés au cours de l'année zéro, seront-ils couverts même si la proposition complète du demandeur n'est pas financée ?**

Réponse 7 : Oui, les coûts des dépenses approuvées au cours de l'année zéro seront couverts même si la proposition complète du demandeur n'est pas financée.

## **Budget et finances**

**Question 1 : Quelles sont les lignes directrices concernant les taux indirects pour travailler avec des partenaires / sous-bénéficiaires?**

Réponse 1 : Seul un budget indicatif global sans spécification des taux indirects doit être soumis avec la note succincte de présentation.

**Question 2 : Existe-t-il des lignes directrices concernant la taille des montants des lignes budgétaires dans le budget global, par exemple un tel pourcentage pour l'administration, ou un tel pourcentage pour le suivi, l'évaluation et l'apprentissage ?**

Réponse 2 : Non, pour la note conceptuelle, il n'y a pas de lignes directrices spécifiques pour les montants des lignes budgétaires.

**Question 3 : Le processus de diligence raisonnable / l'évaluation organisationnelle doit-il être effectué pour tous les membres de l'alliance ? Ou seulement le demandeur principal ?**

Réponse 3 : Les évaluations de la diligence raisonnable se portent sur le demandeur principal et les mesures associées requises pour que l'alliance, en tant que telle, offre une gestion efficace des allocations financières. Le demandeur principal aura la responsabilité fiduciaire de gérer et de comptabiliser l'allocation financière totale reçue.

**Question 4 : Est-il possible de fournir des sous-octrois par le biais de cet appel aux membres de l'alliance à la recherche de financement pour leurs projets ?**

Réponse 4 : Cela est possible, bien que l'agent d'allocations financières conseille qu'une utilisation extensive des modalités de sous-octroi pourrait impliquer que les extrants obtenus dans le cadre du financement de l'alliance peuvent être moins pertinents en termes des réalisations attendues de l'alliance. Pour la CO 3, l'établissement de contrat entre organisations / membres de l'alliance est à la discrétion du demandeur principal et conforme à la proposition approuvée, mais il n'y a pas de sous-octroi compétitive.



## Autre / questions générales

Question 1 : **Les deux à trois CV des principaux responsables de projet qui doivent être joints à la note conceptuelle devraient-ils provenir uniquement du demandeur principal ? Ou faut-il également joindre les CV des membres de l'alliance ?**

Réponse 1 : Les CV à joindre dans le cadre de la soumission doivent être des personnes clés du projet et peuvent provenir de différents membres de l'alliance, comme cela s'avère pertinent. Vous pouvez soumettre plus de CV, le cas échéant.

Question 2 : **Est-il nécessaire de télécharger les documents juridiques ou administratifs des organisations conjointement avec la note conceptuelle ?**

Réponse 2 : Il est uniquement nécessaire de télécharger les documents répertoriés dans les lignes directrices. Aucun document juridique ou administratif des organisations n'est obligé d'être téléchargé avec les documents de la note conceptuelle.

Question 3 : **Y a-t-il une certaine souplesse dans l'utilisation du langage pour la note conceptuelle et / ou la présentation des réalisations ?**

Réponse 3 : Il est possible de choisir entre une des quatre langues : anglais, français, portugais ou espagnol.

Question 4 : **Combien d'allocations financières sont prévues dans le cadre de la CO 3 ?**

Réponse 4 : Il y aura entre quinze et vingt subventions dans le cadre de la CO 3 en deux cycles d'appels à propositions.

Question 5 : **Il est indiqué dans les lignes directrices que les notes conceptuelles rejetées mais toujours qualifiées qui ne sont pas financées en raison de ressources limitées seront partagées avec d'autres bailleurs de fonds possibles. Veuillez préciser pourquoi une note conceptuelle « qualifiée » n'est pas financée ?**

Réponse 5 : Il n'y aura dans la CO 3 que des fonds pour quinze à vingt allocations financières.

Néanmoins, toutes les demandes seront évaluées, notées et éventuellement équilibrées par le Comité de sélection indépendant et mondial (CSIM). Après avoir décidé du portefeuille équilibré de quinze à vingt projets à financer, il peut y avoir des projets non financés en raison de contraintes de ressources ou pour équilibrer le portefeuille. L'EVH prévoit de les soutenir en partageant avec les bailleurs de fonds potentiels et intéressés de leur vaste réseau, si le demandeur y consent.

Question 6 : **Y a-t-il des plans pour des futurs appels à propositions pour la CO 3 ?**

Réponse 6 : Le programme d'EVH est destiné à comprendre deux appels à propositions dans le cadre de la CO 3, où le deuxième cycle sera planifié sur la base des enseignements du premier cycle afin d'améliorer la flexibilité sur l'équilibrage et l'utilisation des fonds. Le deuxième cycle d'appels à propositions pour la CO 3 est provisoirement prévu au deuxième semestre de 2020.

Question 7 : **Une proposition multi-pays pourrait poser un défi en termes d'identification des partenaires locaux étant donné le contexte fragile et opérant dans les situations d'urgence.**

**Existe-t-il des problèmes de conformité / de diligence raisonnable dont le demandeur principal doit être conscient lorsqu'il s'associe à des partenaires locaux dans le cadre de l'alliance ?**

Réponse 7 : L'EVH vise à soutenir contextes fragiles et accorde donc priorité aux partenaires travaillant dans ces contextes. Au cours de l'année zéro, l'agent d'allocations financières travaillera avec les alliances pertinentes pour veiller à ce que des mesures pertinentes soient mises en place pour un bon équilibre de « fragilité » et « d'efficacité ».

Question 8 : **Veillez spécifier les critères de durabilité dans le modèle du concept.**

Réponse 8 : L'agent d'allocations financières reconnaît que le soutien de la CO 3 implique un soutien limité dans le temps pour les activités liées au projet et que les alliances accordées une allocation financière de la CO 3 ne peuvent pas continuer une fois le projet terminé. En conséquence, les mesures de durabilité devraient aborder des plans indicatifs pour les membres de l'alliance afin d'incorporer les enseignements tirés et les résultats obtenus dans leurs organisations individuelles respectives.